

France Chimie Ile-de-France et l'AFINEGE, en collaboration avec l'AFPIC formation, vous proposent la formation :

**Savoir rédiger / expertiser une fiche de données de sécurité**  
**Jeudi 07 décembre 2023 de 9h30 à 17h30**  
**au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux**

**Objectifs de la formation :**

- Être capable de rédiger des FDS conformes
- Être capable d'expertiser une FDS sur ses aspects techniques et réglementaires

**Public :**

Préventeurs, techniciens, ingénieurs, personnels affaires réglementaires, médecin du travail, amenés à rédiger ou à analyser de façon approfondie les FDS.

**Pré-requis :**

Maîtriser la réglementation « classification étiquetage des substances et mélanges dangereux » ou avoir suivi ou avoir le niveau de la formation « les règles de classification du CLP pour la rédaction des étiquettes et des FDS ».

**Durée :**

1 jour, soit 7h.

**Moyens pédagogiques :**

- La pédagogie est basée sur une animation suscitant l'interactivité, la participation, les retours d'expériences des stagiaires et du formateur
- Les stagiaires peuvent apporter des FDS internes pour analyse
- Apports théoriques sur présentation Powerpoint
- Remise d'un support pédagogique

**Modalités d'évaluation :**

- Evaluation des acquis au fil de la formation par le formateur
- Evaluation de la satisfaction

---

**Animée par Mme Maïté CORNIL**

**Consultante-Formatrice indépendante dans le domaine HSE auprès des entreprises utilisatrices de produits chimiques.**

**Savoir rédiger / expertiser une fiche de données de sécurité**  
**Jeudi 07 décembre 2023 de 9h30 à 17h30**  
**au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux**

**PROGRAMME**

**Les modifications apportées par REACH / CLP**

- Les différents formats de FDS (453/2020/CE)
- Les produits visés par les FDS (impact du règlement 286/2011/CE)
- Le rapport sur la sécurité chimique
- Scénarios d'exposition et FDS

**Elaboration de la fiche de données de sécurité**

- Le contenu de la FDS
  - Analyse détaillée des 16 rubriques/points remarquables
  - Les sources d'information sur les produits chimiques
  - La chimie dans le contexte économique
  - Exercices pratiques : classification, recherche informations, rédaction de rubriques...
- Mettre à jour une FDS

**La FDS étendue**

- Format du scénario d'exposition
- Les descripteurs d'usages
- Scénario d'exposition et prévention du risque chimique

**La FDS dans l'entreprise**

- Les FDS existantes et les modifications de réglementation
- Responsabilité en matière de FDS (rédaction, contenu, etc.)
- Gestion des FDS (analyse, diffusion, traçabilité)
- Contrôle réglementaire des FDS
- La FDS et vous

**Conclusion**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Savoir rédiger / expertiser une fiche de données de sécurité

Jeudi 07 décembre 2023 de 9h30 à 17h30

au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

A retourner à Léane SENSAL : AFINEGE - Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex

Tel : 01.46.53.11.01 Email : [contact1@afinege.org](mailto:contact1@afinege.org)

|  |                        |
|--|------------------------|
| SOCIETE : .....  | PARTICIPANT : .....    |
| N° SIRET : .....   | N° T.V.A. : .....      |
| Adresse : .....  | Fonction : .....       |
| CP : ..... Ville : .....   | Téléphone : .....      |
|  | Adresse e-mail : ..... |
| Coordonnées de la personne destinataire des documents administratifs (convocation, plan d'accès, convention et attestation de formation) : |                        |
| Mr. Mme. ....  | Adresse e-mail : ..... |
| Coordonnées du service comptable pour facturation, si différentes :<br>.....   |                        |

**Montant de la formation : 650,00 € HT (780 € TTC)****Tarif préférentiel : 500,00 € HT (600 € TTC)****\* Le prix inclut la formation, les supports de formation, le repas du midi.**

Mon entreprise est adhérente à France Chimie Ile-de-France, France Chimie Centre Val-de Loire ou AFINEGE ?

- 
- Oui, je bénéficie du tarif préférentiel
- 
- 
- Non, je ne bénéficie pas du tarif préférentiel

 Je joins un chèque établi à l'ordre de l'AFPIC Formation

Chèque N° ..... tiré sur la banque ..... d'un montant de ..... € TTC

**OU** J'effectue un virement sur le compte de l'AFPIC Formation :

|                                       |         |                                    |         |
|---------------------------------------|---------|------------------------------------|---------|
| Banque                                | Guichet | N° de compte                       | Clé RIB |
| 30056                                 | 00148   | 01480008557                        | 42      |
| Identification internationale (IBAN)  |         | FR 76 3005 6001 4801 4800 0855 742 |         |
| Identification int de la banque (BIC) |         | CCFRFRPP                           |         |

La facture vous parviendra après la formation. Le règlement s'effectue lors de la facturation.

Ces journées sont éligibles au Plan de Formation de l'entreprise.

Souhaitez-vous une convention de formation ?  OUI  NON**Annulation par le Client** : Toute annulation survenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation sera soumise à l'application d'une clause de dédit représentant :

Entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation : 30 % du prix de vente.

Moins de 10 jours : 100 % du prix de vente

Annulation ou report par AFINEGE : Si le nombre d'inscrits est insuffisant, AFINEGE se réserve le droit d'annuler ou de reporter la date de formation.

Je soussigné(e) déclare m'inscrire à la formation « Savoir rédiger / expertiser une fiche de données de sécurité ». Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les Conditions générales de formation ci-jointes.

Date :

Signature et Cachet de l'Entreprise :

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (AFPIC FORMATION)**

### **1. Remplacements / Annulations / Reports**

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit. Pour les stages intra-entreprise et pour les stages inter-entreprises (hors habilitations), une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

Pour les stages interentreprises « Habilitations », une annulation intervenant plus de trois jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant moins de trois jours avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### **2. Règlement de la formation**

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3 Pour les stages intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre AFPIC Formation et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € HT par personne supplémentaire.

### **3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation**

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de l'AFPIC, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'AFPIC

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage

### **4. Moyens pédagogiques et techniques**

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

### **5. Acceptation des CGV**

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).